

Communauté de Communes



Lure
Vançon
Durance

Le village – 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75
Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 4 septembre 2008

Etaient présents :

Pour la commune de Salignac :

- Michel LAUFERON, membre titulaire
- Chantal CHAIX, membre titulaire
- Christian TRABUC, membre titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Paul ROUCAUD, membre titulaire
- Nicole PETIT, membre titulaire
- Alain BOSCO, membre titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Marie-José ESTUBIER, membre titulaire
- Jean-Luc LEGER, membre suppléant
- Delphine FERRIGNO, membre suppléant

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, membre titulaire
- Yvette PELEGRINA, membre titulaire
- Alain RAVEL, membre titulaire

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, membre titulaire
- Nathalie CESARINI, membre titulaire
- Frédéric ROBERT, membre titulaire

Pour la CCLVD :

- Isabelle BRARE, chargée de mission de la CCLVD

Etaient excusés : Michel FLAMEN D'ASSIGNY (représenté par Jean-Luc LEGER), André LUIGGI (représenté par Delphine FERRIGNO)

La réunion se déroule sous la présidence de M. Michel LAUFERON, Président.
Mme Yvette PELEGRINA est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18 heures.

Le procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2008 est approuvé à l'unanimité.

1. ZONES D'ACTIVITES (MONTFORT ET CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT)

A/ MONTFORT

Le service d'évaluation des domaines de la Trésorerie Générale des AHP a proposé une valeur vénale du terrain de Montfort à 8 €/m², soit un coût total d'environ 435 000 € (54398 m² x 8 € = 435 184 €).

M. ROUCAUD, Maire de MONTFORT, est susceptible d'accepter ce tarif lors de son prochain Conseil municipal afin de faire une proposition de vente à la Communauté de communes.

Propositions :

- accepter le prix d'achat du terrain à 8€/m²
- demander à la commune de MONTFORT de se prononcer sur cette proposition

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

La viabilisation du terrain apparaît coûteuse et longue (selon M. CHOMONT, Cabinet DEPRECQ).

Le Président expose les propositions au conseil communautaire :

- constituer un dossier de subvention pour l'acquisition foncière de la totalité du terrain et les études de faisabilité dans un premier temps ; les aides financières pour l'aménagement seront sollicitées dans un second temps ;
- un plan de financement de 620 184 € ;
- autoriser le Président à signer et demander l'aide financière du CG 04, de l'Etat (DDR), de la Région PACA et du Pays Durance-Provence.

03/09/2008 **Budget prévisionnel**

Dépenses		montant	Recettes		montant
	Acquisition foncière	435 184,00	Région PACA		99 548,34
	Frais d'honoraires	40 000,00	Etat DDR (30%)		186 055,20
	Frais de géomètre	15 000,00	CG 04		62 018,40
	Frais financiers	30 000,00	Pays Durance Provence		100 000,00
	Frais d'études	100 000,00	Emprunt		172 562,06
TOTAL en €		620 184,00			620 184,00

Le Président informe que la création d'un budget annexe unique à cette zone d'activités sera nécessaire.

Le plan de financement et les demandes de subventions sont adoptés à l'unanimité.

M. ROUCAUD et Melle BRARE ont participé à une réunion au CG 04 le 28 août 2008 concernant le schéma de développement économique des Vals de Durance et Bléone. M. ROUCAUD a demandé à ce que la C.C.L.V.D. soit prise en compte dans cette étude.

B/ CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Au vu du temps que peut prendre le lancement de la ZAE à Montfort, il convient de consolider le prêt des Paulons (l'actuel arrive à échéance le 22 mai 2009). Les nouvelles dispositions en cas d'emprunt sont à prévoir à compter du 1^{er} janvier 2009 et pas avant, afin de ne pas modifier le budget 2008 voté.

La proposition de consolidation du prêt est adoptée à l'unanimité.

2. ORDURES MENAGERES - ABRIS POUR LES CONTAINERS

Le budget 2008 de la Communauté de communes prévoit une opération d'investissement de 30 000 € pour l'aménagement des points de collecte des ordures ménagères.

Propositions :

- les communes assurent la maîtrise d'ouvrage de l'opération courant jusqu'au 31 décembre 2009 ;
- la communauté de communes attribue un crédit par commune proportionnel au nombre de points à aménager soit 8 pour Sourribes, 27 pour Aubignosc, 10 pour CVSD, 22 pour Salignac et 15 pour Montfort.

Le Président propose un montant de 250 € par container, les communes auraient donc un budget global pour l'opération de :

- Sourribes : 2000 €
- Aubignosc : 6750 €
- CVSD : 2500 €
- Salignac : 5500 €
- Montfort : 3750 €

Chaque commune devra faire un devis de l'opération complète à la CCLVD pour validation.

L'organisation et les sommes attribuées par commune sont adoptées à l'unanimité.

3. QUESTIONS RELATIVES AUX AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Suite à une réunion avec le Maire d'Entrepierrres le jeudi 21 août 2008, il a été proposé d'établir une convention entre la Communauté de communes et la Mairie d'Entrepierrres relative aux frais de scolarité. Elle fixe les modalités de calculs et de paiements de ces frais pour l'école et la cantine (à l'exclusion de la garderie).

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention.

Il est demandé à ce que Monsieur le Maire d'Entrepierrres soit invité aux réunions du Bureau de la C.C.L.V.D. lorsque des décisions concernent le regroupement scolaire d'Entrepierrres et Salignac.

4. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL DE LA CCLVD

A/ Suppression d'un poste d'adjoint technique non pourvu

Suite aux arrêtés n°25/2007 et 14/2008, Manuela MEDRANO a été détachée au grade d'ATSEM de 1^{ère} classe puis titularisée à Montfort. Son ancien poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à Montfort n'est donc plus pourvu. Il est proposé de supprimer ce poste au 1^{er} octobre 2008.

La décision est adoptée à l'unanimité

B/ Augmentation du volume horaire de 2 agents

Jeanne PESCE et Véronique TORRES, Adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à Aubignosc,

respectivement à 21 h et 20 h hebdomadaires, vont désormais avoir des missions supplémentaires :

- gestion et régie de la cantine/garderie d'Aubignosc ;
- remplacement de Nathalie LATIL les matins à la garderie d'Aubignosc.

Au vu de ces travaux supplémentaires, le Président expose les propositions suivantes :

- Augmentation du volume horaire des 2 agents à partir du 1^{er} septembre 2008 comme suit :

J. PESCE : Adjoint technique territorial à 23h/ semaine (augmentation de 2h/semaine) ;

V. TORRES : Adjoint technique territorial à 24h/ semaine (augmentation de 4h/semaine).

- Modification de la convention de mise à disposition pour J. PESCE (17.90% du temps de travail pour la mairie d'Aubignosc au lieu des 18% actuels soit 4 h hebdomadaires pour la mairie)

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

C/ Suppression de la prise en charge de 10 % du salaire des secrétaires de mairie

La Communauté de communes prend en charge 10 % du salaire de chaque secrétaire de Mairie, pour la gestion des cantines/garderies. Aujourd'hui, ce travail n'est plus effectif.

Il est donc proposé de supprimer cette prise en charge à compter du 1^{er} janvier 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité

D/ Suppression de la prise en charge des 45 minutes de travail par jour de N. LATIL

Puisque Jeanne PESCE remplace Nathalie LATIL pour la garderie le matin à Aubignosc, la C.C.L.V.D. ne doit plus prendre en charge les 45 minutes de travail de Mme LATIL à compter du 1^{er} septembre 2008.

La proposition est adoptée à l'unanimité

E/ Renouvellement du contrat de la chargée de mission de la C.C.L.V.D.

S. LAFONTAINE, Chargée de mission, voit son contrat arriver à terme au 31 décembre 2008.

Son contrat est renouvelable ou résiliable avec un préavis de 2 mois soit au plus tard le 30 octobre 2008.

Afin de pérenniser le travail de S. LAFONTAINE, il est proposé de conclure un nouveau contrat de Chargée de mission d'une durée de 3 ans, à temps complet, à partir du 1^{er} janvier 2009.

La décision est adoptée à l'unanimité

5. QUESTIONS DIVERSES

A/ Cantine/garderie d'Aubignosc :

Les résultats de l'étude de sol ont été rendus et sont favorables, avec des préconisations, à la construction.

Il est désormais nécessaire de réunir la commission de travail cantine/garderie, composée du Bureau de la C.C.L.V.D., d'un élu par commune (Aubignosc et CVSD soit Nathalie CESARINI et André LUIGGI), d'Isabelle AILHAUD, de Véronique TORRES, de Brigitte POUPENEY et de la Chargée de mission de la C.C.L.V.D.

La proposition de réunion est adoptée à l'unanimité

B/ Syndicat intercommunal d'électrification de Sisteron Volonne

Les communes de Salignac, Aubignosc et Sourribes adhèrent au Syndicat mixte d'électrification de Sisteron Volonne pour les travaux d'électrification (statuts du SIE de décembre 1995).

Or, les statuts du SIE ont été modifiés par la Préfecture le 28 juin 2005, qui a ajouté la compétence « entretien de l'éclairage public ». Par délégation, elle demande alors à la C.C.L.V.D. de nommer des

représentants au SIE pour cette compétence. La CCLVD ne souhaite pas adhérer à cette compétence, qui par ailleurs n'est pas effective au sein du SIE.

Cependant, l'erreur de la Préfecture n'a été relevée par personne et aucun recours dans le temps imparti (2 mois à compter de la notification) n'a été déposé.

Il convient tout de même de contester les statuts de SIE.

La proposition de contester les statuts de SIE de Sisteron Volonne est adoptée à l'unanimité

En fonction de l'évolution, une réunion avec les représentants du SIE et de la Préfecture paraît nécessaire selon le conseil communautaire.

C/ Trésorerie

Le Président informe le conseil communautaire qu'un rendez-vous avec la Trésorerie est à prévoir dans les semaines à venir. Un audit financier a été réalisé. Il rappelle cependant la bonne santé financière de la C.C.L.V.D.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 h 40.

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au 4 décembre 2008, à 18 h 00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2008